



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE

FR4212813

APPELLATION DU SITE

Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
A	FR4212813

1.3 Appellation du site

Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin

1.4 Date de la première compilation

31/12/2002

1.5 Date d'actualisation

30/09/2008

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du premier arrêté (JO RF) :	30/07/2004
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	23/11/2018
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS :	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037694983

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	Pas de données
pSIC : Dernière évolution :	15/05/2019
SIC : Première publication au JO UE :	Pas de données
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	Pas de données
ZSC : Premier arrêté :	Pas de données
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	Pas de données
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	Pas de données

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude :7.49306°

Latitude :48.25806°

2.2 Superficie

4937 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR42	42	Alsace

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
67	Bas-Rhin	99
68	Haut-Rhin	1

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
67019	BALDENHEIM	Oui
67115	EBERSHEIM	Oui
67116	EBERSMUNSTER	Oui
68113	GUEMAR	Oui
67187	HEIDOLSHEIM	Oui
67196	HILSENHEIM	Oui
67246	KOGENHEIM	Oui
67310	MUSSIG	Oui
67311	MUTTERSCHOLTZ	Oui
67360	OHNENHEIM	Oui
68296	SAINT-HIPPOLYTE	Oui
67462	SELESTAT	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Aucune information disponible

Liste des habitats élémentaires

Aucune information disponible

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce					Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D		A B C	
						Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
								C R V P						
B	A193	Sterna hirundo			r	1	2	i	P	M	D			
B	A193	Sterna hirundo			c			i	V	P	D			
B	A222	Asio flammeus		X	c			i	V	DD	D			
B	A229	Alcedo atthis		X	r	11	50	p	P	P	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis			p	4	10	p	R	P	D			
B	A234	Picus canus			r	5	9	p		M	C	C	C	C
B	A234	Picus canus		X	p	2	4	p	P	DD	D			
B	A236	Dryocopus martius			r	5	9	p		M	C	C	C	C
B	A236	Dryocopus martius		X	p			p	P	DD	D			
B	A238	Dendrocopos medius			r	50	70	p		M	C	C	C	C
B	A238	Dendrocopos medius		X	p			p	P	DD	D			
B	A246	Lullula arborea			r				V	DD	D			
B	A338	Lanius collurio			r	30	60	p	R	M	C	C	C	C
B	A004	Tachybaptus ruficollis			w			i	V	DD	D			

B	A004	Tachybaptus ruficollis		X	p			i	P	DD	D			
B	A005	Podiceps cristatus			p			i	R	DD	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo			w			i	V	DD	D			
B	A017	Phalacrocorax carbo		X	p			i	P	DD	D			
B	A021	Botaurus stellaris			w			i	P	P	D			
B	A021	Botaurus stellaris			c	1	2	i	P	P	D			
B	A027	Egretta alba			w			i	P	DD	D			
B	A027	Egretta alba			c			i	P	DD	D			
B	A028	Ardea cinerea			w			i	P	P	D			
B	A028	Ardea cinerea		X	p			i	P	DD	D			
B	A029	Ardea purpurea			c			i	P	DD	D			
B	A030	Ciconia nigra			c			i	P	DD	D			
B	A031	Ciconia ciconia		X	r	0	1	p	V	P	C	C	C	C
B	A031	Ciconia ciconia			p	4	18	i	P	M	D			
B	A031	Ciconia ciconia		X	c	50	80	i	P	M	D			
B	A036	Cygnus olor			w			i	P	DD	D			
B	A036	Cygnus olor		X	p			i	P	DD	D			
B	A037	Cygnus columbianus bewickii			w			i	P	DD	D			
B	A038	Cygnus cygnus			w			i	P	DD	D			
B	A038	Cygnus cygnus			c			i	P	P	D			
B	A039	Anser fabalis			w			i	P	DD	D			
B	A041	Anser albifrons			w			i	P	DD	D			
B	A043	Anser anser			w			i	P	DD	D			
B	A050	Anas penelope			c			i	P	DD	D			
B	A051	Anas strepera			c			i	P	DD	D			
B	A052	Anas crecca			w			i	P	DD	D			
B	A053	Anas platyrhynchos			w			i	P	DD	D			
B	A054	Anas acuta			c			i	P	DD	D			
B	A055	Anas querquedula			c			i	P	DD	D			
B	A056	Anas clypeata			c			i	P	DD	D			
B	A059	Aythya ferina			w			i	P	DD	D			
B	A059	Aythya ferina			c			i	P	DD	D			

B	A061	Aythya fuligula			w			i	P	DD	D			
B	A061	Aythya fuligula			c			i	P	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus			r	6	10	p	V	M	C	C	C	C
B	A073	Milvus migrans			r	2	5	p	R	M	C	C	C	C
B	A074	Milvus milvus			c			i	P	DD	D			
B	A075	Haliaeetus albicilla			w	0	1	i	P	DD	D			
B	A081	Circus aeruginosus			r	2	3	p	V	M	C	C	C	C
B	A082	Circus cyaneus			w			i	P	DD	D			
B	A094	Pandion haliaetus			c			i	P	DD	D			
B	A098	Falco columbarius			w			i	P	P	D			
B	A098	Falco columbarius			c			i	P	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus			w			i	P	P	D			
B	A103	Falco peregrinus			c			i	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus			w			i	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus		X	p			i	P	DD	D			
B	A119	Porzana porzana			c			i	P	DD	D			
B	A122	Crex crex		X	r	0	6	p	P	G	C	C	C	C
B	A123	Gallinula chloropus			w			i	P	P	D			
B	A123	Gallinula chloropus		X	p			i	P	DD	D			
B	A125	Fulica atra			w			i	P	P	D			
B	A125	Fulica atra			p			i	P	DD	D			
B	A127	Grus grus			w	10	50	i	P	DD	D			
B	A127	Grus grus			c			i	P	P	D			
B	A133	Burhinus oedicnemus			r				V	DD	D			
B	A136	Charadrius dubius			r			i	P	DD	D			
B	A136	Charadrius dubius			c			i	P	DD	D			
B	A142	Vanellus vanellus			r	70	110	p		G	C	C	C	C
B	A142	Vanellus vanellus		X	p			i	P	DD	D			
B	A142	Vanellus vanellus			c			i	V	DD	D			
B	A151	Philomachus pugnax			c			i	P	DD	D			

B	A153	Gallinago gallinago			w	40	60	i	P	DD	C	A	C	A
B	A153	Gallinago gallinago			c			i	P	DD	D			
B	A156	Limosa limosa			c			i	P	DD	D			
B	A160	Numenius arquata			r	5	5	p	P	G	C	C	C	C
B	A161	Tringa erythropus			c			i	P	DD	D			
B	A162	Tringa totanus			c			i	P	DD	D			
B	A164	Tringa nebularia			c			i	P	DD	D			
B	A165	Tringa ochropus			c			i	P	DD	D			
B	A166	Tringa glareola			c			i	P	DD	D			
B	A168	Actitis hypoleucos			c			i	P	DD	D			
B	A182	Larus canus			w			i	P	DD	D			

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories				
					Min	Max		C R V P	IV	V	A	B	C	D	E
A		Salamandra salamandra					i	P			X		X		

A		Triturus vulgaris					i	P									X	
A		Bufo bufo					i	C			X		X					
A		Hyla arborea					i	C	X		X		X					
A		Rana lessonae					i	C	X								X	
B		Buteo buteo			40	70	i	P										
B		Falco tinnunculus					p	P										
B		Falco subbuteo			7	10	i	P										
B		Accipiter gentilis					i	P										
B		Accipiter nisus			5	15	p	P										
B		Perdix perdix					i	P			X		X					
B		Coturnix coturnix					i	P										
B		Columba oenas					i	P			X		X					
B		Streptopelia decaocto					i	P			X		X					
B		Streptopelia turtur					i	P			X		X					
B		Cuculus canorus					i	P			X		X					
B		Bubo bubo			1	2	i	R					X				X	
B		Athene noctua					i	P			X							
B		Strix aluco					i	P			X							
B		Asio otus					i	P			X							
B		Jynx torquilla					i	P										
B		Picus viridis					i	P			X		X					
B		Dendrocopos major					i	P			X		X					
B		Dendrocopos minor					i	P			X		X					
B		Alauda arvensis					i	P			X		X					
B		Hirundo rustica					i	P			X		X					
B		Phoenicurus phoenicurus					i	P			X		X					
B		Saxicola rubetra			3	3	p	P			X		X					
B		Turdus pilaris					i	P										
B		Hippolais icterina					i	P			X		X					

B		Muscicapa striata					i	P			X	X		
B		Passer montanus					i	P			X	X		
B		Emberiza citrinella					i	P			X	X		
R		Anguis fragilis					i	C			X	X		
R		Natrix natrix					i	C			X	X		

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:

conventions internationales ;

D:

autres raisons;

E:

liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2%
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17%
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	27%

N16 : Forêts caducifoliées	35%
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5%
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Le Ried Centre-Alsace constitue la zone humide de la plaine d'Alsace par excellence. L'imbrication étroite entre des milieux naturels exceptionnels formant une mosaïque remarquable d'habitats et abritant une faune et une flore de grande valeur patrimoniale.

La sauvegarde des espèces d'intérêt communautaire du ried suppose sur :

- le maintien, voire le rétablissement, des prairies en zone inondable ;
- le maintien de la structure "bocagère lâche", faite d'étendues prairiales, de diverses friches hygrophiles (roselière, mégaphorbiaies, cariçaies, etc.), de bosquets et de haies ;
- des dates de fauche postérieures à la nidification des oiseaux prairiaux ;
- le respect des caractères hydrologiques du ried de l'III ;
- une gestion forestière qui respecte la composition et l'architecture des chênaies-charmaies alluviales.

Cette démarche est également inscrite dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ill Nappe Rhin, opérationnel depuis 2005, et confortée par la pérennisation des mesures indemnitaires en faveur du maintien des surfaces en herbe, notamment au travers des contrats agricoles (mesures agro-environnementales et climatiques – MAEC).

4.2 Qualité et importance

Le Ried Bas-Rhin est une vaste zone humide qui est utilisée par les oiseaux lors de leur migration mais également pour la nidification. C'est la partie bas-rhinoise d'une ZICO au contour régional.

Ainsi, le site abrite plusieurs espèces nicheuses d'intérêt européen (la Cigogne blanche, le Martin pêcheur, le Pic noir, le Pic mar, Pic cendré, la Pie Grièche écorcheur, la bondrée apivore, le Milan noir et le Busard des roseaux ...) et probablement le Râle des genêts (1) .

Le site abrite également des espèces inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace (la Chouette chevêche, le Courlis cendré, le Râle d'eau et le Tarier des prés ...).

Un des enjeux majeurs sur ce site est d'ailleurs la conservation ou la restauration des populations de Râle des genêts et de Courlis cendré, dont les effectifs se sont effondrés en un demi-siècle,

mais également du Pic mar car la plaine de l'III abrite d'importantes populations.

On considère que 2000 à 5000 oiseaux passent l'hiver sur le site. Parmi eux, on peut citer l'Oie des moissons, le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver ou le Fuligule milouin.

(1) Observation hors du site.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
H	A08	Fertilisation		O
H	A09	Irrigation		O
H	D01.02	Routes, autoroutes		O
L	A04	Pâturage		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		B
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		B
L	D04.01	Aéroports		O
L	E02.01	Usine		O
L	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		O
L	E04.01	Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		O
L	F04	Prélèvements sur la flore		B
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
L	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		B
L	H04	Pollution de l'air et polluants atmosphériques		O
L	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		O
L	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		O
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		B

M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		O
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	E01.01	Urbanisation continue		O
M	E06	Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires		O
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	F03.01	Chasse		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	J02.06	Captages des eaux de surface		O

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	A03	Fauche de prairies		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		O

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Indéterminé	100%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

Cabinet DENNY CONSULTANT, (1994). - Contribution à l'inventaire et à la localisation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en Alsace en application de la Directive Habitat CEE du 21 mai 1992. - DIREN Alsace

KLEIN J.P., STEINER F. et al., (1992). - Espaces naturels rhénans. Bull. Soc. Ind. Mulh., N°824, vol. 1.

- ROCAMORA G., (1994). - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. - L.P.O., Ministère de l'Environnement.
- Muséum National d'Histoire Naturelle, (1993). - La faune de France ; inventaire des vertébrés et principaux invertébrés. - Ed. Eclectis.
- BOEUF R., (1997). - Le Bruch de l'Andlau ; végétation prairiale, évaluation patrimoniale et zonage écologique dans le cadre de la mise en place d'une mesure agri-environnement. - D.D.A.F. 67, préfecture du Bas-Rhin.
- PUISSANCE 4, (1991). - Pamina 5 : protection et mise en valeur de l'espace rhénan.
- Office National des Forêts, (1993). - Projet de mise en Réserve Naturelle Volontaire Agréée du Ried de Sélestat ; l'Illwald : rapport scientifique. O.N.F., Direction régionale Alsace, Ville de Sélestat.
- BILLARD R., (1997). - Les poissons d'eau douce des rivières de France ; identification, inventaire et répartitions des 83 espèces. - Les Encyclopédies du Naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé.
- TOUILLET N., (1994). - Les espaces "naturels" sur la frange rhénane. Partie 2 : les espaces protégés. - DIREN Alsace.
- Office National des Forêts, Direction Régionale Alsace, (1994). - Orientations et directives locales d'Aménagement pour la région forestière Plaine de l'Ill. - 75 p + annexes.
- OBERTI D. (1993).- Catalogue des types de stations forestières de la Plaine de l'Ill. Volume 2 : Plaine de l'Ill au nord de la Thur.- Région Alsace, C.R.P.F. Lorraine-Alsace, O.N.F., Dir. régionale, 239 p.
- CARBIENER R., BERNARD A., KEMPF C., WAECHTER A., WALTER J-M., (1980). - Zones humides : le Ried Centre-Alsace. - Ministère de la qualité de la Vie - Affaires scientifiques. Convention de recherche 70-26, 313p.
- BURCKEL C., (1984). - Inventaire et cartographie des sites d'intérêts écologiques du Grand Ried Centre-Alsace. Propositions pour sa conservation. - Mémoire de maîtrise "Aménagement du Territoire" D.R.A.E. Alsace.
- Ouvrage collectif, (1989). - Nos rieds demain. - Bulletin de la société industrielle de Mulhouse n° 813, 257p.
- SIGWALT P., (1989). - La faune des Rieds : originalité, évolution, menaces. - Bull. Sté Ind. Mulhouse N.813, p125-144.
- Ouvrage collectif, (1990). - Projet d'inventaire hiérarchisé des zones humides d'intérêt écologique du bassin Rhin-Meuse. - Agence de l'eau Rhin/Meuse, Conservatoire des sites lorrains, 23p.
- DRONNEAU C., (1992). - Zonage des prairies du Ried de l'Ill en vue de leur gestion écologique. - Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace, Conseil Régional d'Alsace, 31p.
- LPO ALSACE, (1995). - Evaluation des effets de l'article 19 sur l'avifaune du périmètre de la zone inondable de l'Ill domaniale. Etat intermédiaire/1995. - Conseil Régional d'Alsace, 30p + annexes.
- LPO ALSACE, (1998). - Evaluation des effets de l'article 19 sur l'avifaune du périmètre de la zone inondable de l'Ill domaniale. Etat final de l'opération 1993-1998. - Conseil Régional d'Alsace, 37p + annexes.

LPO ALSACE, (2000). - Evaluation des mesures agri-environnementales dans la zone inondable de l'III domaniale - Période 1998-2003 - Effets sur l'avifaune - Bilan 2000. - Conseil Régional d'Alsace, 33p + annexes.

DRONNEAU C. SIGWALT P., (1994). - Désignation de zones prioritaires au sein des ZICO -ALSACE. - Centre d'études ornithologiques d'Alsace. - DIREN - Alsace.

DEHLINGER M., (1985). - Recensement des limicoles nicheurs d'Alsace. Contribution à l'enquête nationale "limicoles nicheurs" in colloque interrégional ornithologique et mammalogique de Saint Dié 1984. - Ciconia 9 p46-5.

DUBOIS P.J., MAHEO R., (1986). - Limicoles nicheurs de France. - Ministère de l'Environnement. Service de la recherche des études et du traitement de l'information sur l'environnement. LFPO. Bureau international de recherche sur les oiseaux d'eau, 291p.

C.E.O.A. (réd. : DRONNEAU C., ANDRES C., MULLER Y., SIGWALT P., WASSMER B.), (1989). - Livre rouge des Oiseaux nicheurs d'Alsace. - Ciconia 13, n° spécial, 312p.

C.E.O.A. (réd. : ANDRES C., DRONNEAU C., MULLER Y., SIGWALT P.), (1994). - L'hivernage des oiseaux d'eau en Alsace. - Ciconia 18, p1-155.

DRONNEAU C., (1998). - Statut hivernal de l'Oie des moissons en Alsace. - Alauda 66, p25-38.

MULLER Y. et les observateurs de la LPO Alsace, (1998). - La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), oiseau de l'année 1998 en Alsace. Bilan de l'enquête. - Ciconia 22, p81-98.

LPO ALSACE, (1995). - Inventaire et suivi de l'avifaune de l'III Wald (Réserve Naturelle Volontaire Agréée). - Ville de Sélestat, 37p + annexes.

LPO ALSACE, (1997). - Suivi de l'avifaune forestière de la réserve naturelle de l'III Wald à Sélestat. - Ville de Sélestat, 35p + annexes

LPO ALSACE, (1998).- Suivi de l'avifaune forestière de la réserve naturelle de l'III Wald à Sélestat. - Ville de Sélestat, 28p + annexes.

LPO ALSACE, (2000). - L'avifaune nicheuse des haies de la réserve naturelle de l'III Wald à Sélestat. - Ville de Sélestat, 19p + annexes.

DURANT E.GAUTIER J. MULLER M., (1992). - Projet de mise en réserve naturelle volontaire agréée du RIED de SELESTAT: L'ILL*WALD: Rapport scientifique. - Office National des Forêts. - Direction Régionale Alsace, p130.

LPO - Bases de données ornithologiques

DE LA GORCE F., SCHAEFFER M., (2007). - Document d'objectifs général des sites Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch de l'Andlau FR 4211811 ZPS vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg, BAS-RHIN, FR 4211810 ZPS vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim, BAS-RHIN, FR 4211812 ZPS vallée du Rhin d'Artzenheim à Village Neuf, HAUT-RHIN, FR 4213813 ZPS Ried de Colmar à Sélestat, BAS-RHIN, FR 4201816 ZSC Rhin Ried Bruch de l'Andlau, BAS-RHIN, FR 4201817 ZSC Rhin Ried Bruch de l'Andlau, HAUT-RHIN. - Office National des Forêts, DIREN Alsace. - 76p.

Ouvrage collectif, (2007). - Docobs sectoriels du site Natura 2000, Sites Rhin-Ried-Bruch et des ZPS afférentes. - DIREN Alsace.

J. LEONHART, (2007). - Dossier de demande d'autorisation de défrichement - Notice d'impact - Commune de Sélestat. - 111 p.

J. LEONHART, (2007). - Demande d'autorisation d'exploitation de carrière et de mise en service d'installations classées - Etude d'impact - Commune de Sélestat - 253 p.

J. LEONHART, (2007). - Demande d'autorisation d'exploitation de carrière et de mise en service d'installations classées - Annexes de l'Etude d'impact - Commune de Sélestat - 705 p.

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	0.31%
24	Réserve biologique intégrale	0%
21	Forêt domaniale	1%
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	37%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	Sites acquis par le conservatoire des sites alsaciens		0%
24	Muttersholtz		0%
21	Forêt domaniale de Sélestat		2%
22	Forêts communalrs de Sélestat, Muttersholtz...		37%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Région Grand Est-Site de Strasbourg- Direction Environnement et Aménagement

Adresse : 1 place Adrien Zeller
67070 Strasbourg Cedex

Courriel :

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom :
		Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1467_DOCOB_general.pdf
		Nom :
		Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1467_DOCOB_RB_S7_DOCOB_complet_cle2346b4.pdf
		Non, mais un plan de gestion est en préparation.
		Non

6.3 Mesures de conservation

1) Réserve Naturelle de l'Illwald :

Le plan de gestion prévoit de :

- compléter la connaissance actuelle du milieu naturel (inventaire faune - flore, analyse de la qualité des eaux...)
- protéger et restaurer certains sites dégradés (formations boisées, prairies...)
- redéfinir la gestion forestière (arrêt des coupes de régénération sur de grandes surfaces)
- élaborer un plan de circulation en forêt et transférer les activités de loisirs anciennement sur le site.

2) Schéma Régional d'Aménagement d'Alsace (ONF)

Le SRA d'Alsace prévoit une multitude de recommandations relatives à la gestion forestière notamment par rapport à la biodiversité, les milieux aquatiques, l'accueil du public (importante pour certains massifs péri-urbains comme la forêt de Colmar), l'exploitation, etc. ... Il aborde brièvement la gestion spécifique dans le cadre d'un site Natura.

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : IGN

Détails :